

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 01 MARS 2013

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoint
Mme Marie-José ROMEO, Mme Jeanine DUTECH, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,
Mme Eliane YTHIER, M. Jean-Marie GINIEIS, M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Eliane YTHIER,
M. Philippe GARROTE donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Gilles BITAILLOU,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

17 - MISE EN PLACE D'UNE BOURSE PROJETS JEUNES

Madame GASTON expose que la Commission Jeunesse souhaite accompagner les jeunes dans des projets portant sur des questions d'autonomie, de citoyenneté, etc... et dont le facteur financier constitue souvent un frein important pour les jeunes à la réalisation de leur projet.

Au sein de la Commission, il a été porté une réflexion particulière sur les objectifs de la mise en place d'une bourse initiatives jeunes :

- promouvoir l'initiative des jeunes de 16 à 28 ans résidant à Oloron Sainte-Marie, étudiant à Oloron Sainte-Marie ou faisant partie d'une association oloronaise ;

- aider à l'émergence de projets porteurs de valeurs à vocation sociale, culturelle, humaine, sociale, scientifique ou écologique ;

- permettre avec cette aide financière de donner toutes les chances aux jeunes de mener à bien leurs projets, leur donner envie et les encourager à la prise d'initiative et à la responsabilité.

La mise en place de ce dispositif de bourse aux projets est destinée donc aux jeunes de 16 à 28 ans. Le projet peut être individuel ou collectif.

Un jury sera mis en place et sera composé de 5-6 membres (élus de la commission jeunesse, professionnels...). Les jeunes lauréats de la bourse pourront intégrer le jury suivant.

Les dossiers seront notamment appréciés selon les critères suivants :

a. Appréciation de la motivation, de l'implication dans le projet du ou des candidat(s) ;

b. Appréciation de créativité ;

c. Appréciation des conditions techniques, administratives, juridiques et financières.

Sous sa responsabilité exclusive, le bénéficiaire de la bourse à projet s'engage :

- A informer la collectivité des étapes de la réalisation de son projet et à signaler tout changement de situation,

- A respecter l'objet du projet ainsi que les délais de réalisation,

- A fournir des photos, vidéos, reportages ou tout autre support nécessaire à l'organisation de manifestations organisées par la commune (conférence, interventions dans les écoles),

- A présenter un rapport d'activité dans les deux mois suivant la réalisation du projet. Ce rapport sera composé notamment d'un bilan financier, d'un compte rendu d'activité.

Le montant de la bourse est arrêté à 4 000 € pour l'exercice 2013.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le principe de la mise en place d'une bourse projet jeune ;

- **PRECISE** que l'enveloppe financière de l'opération fera l'objet d'une inscription sur le budget primitif 2013.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 01 mars 2013.

Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 14/03/2013

Bernard UTHURRY